

République Française
Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ
Département du Bas-Rhin

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 mars 2024

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 9

**Convocation du 04/03/2024
Publication du 18/03/2024**

Présents : Mmes et MM. GIRAUD Philippe - ALBENESIUS Laurent - EYERMANN Olivier - HEYD Jean-Luc - HOERD Corinne - MARMILLOD André - STOETZEL Christophe - STOLTZ Lionel - STOLTZ Martial,

Absents excusés : Mmes BAUER Muriel - COUILLEZ Marie-Laure - DAUER Delphine - MASTIO Leslie
MM. ABDOULAYE Hamidou - ZIMMERMANN Frédéric.

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation compte rendu de la réunion du 19 janvier 2024,
3. Compte Administratif 2023,
4. Affectation du résultat de l'année 2023,
5. Compte de gestion 2023,
6. Détermination du Taux de la Fiscalité Directe Locale,
7. Budget Primitif 2024,
8. Lotissement - Compte Administratif 2023,
9. Lotissement - Affectation du résultat de l'année 2023,
10. Lotissement - Compte de gestion 2023,
11. Lotissement - Budget Primitif 2024,
12. Ecole - Rythmes scolaires : demande de renouvellement de la dérogation

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

2024 - 05 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2024

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

2024 - 06 COMPTE ADMINISTRATIF 2023- COMMUNE

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARMILLOD André Adjoint désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'année 2023, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

		Prévu:	Réalisé:	report 2022
FONCTIONNEMENT :	Dépenses	722 500 €	344 129,45 €	
	Recettes	722 500 €	407 182,07 €	368 375,80 €
	Excédent		63 052,62 €	431 428,42 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses	633 651 €	167 756,61 €	
	Recettes	633 651 €	44 654,91 €	405 304,52 €
	Excédent		- 123 101,70 €	282 202,82 €
			Excédent cumulé	713 631,24 €
RESTE A REALISER (dépenses) :		0 €		
RESULTAT GLOBAL			Excédent	713 631,24 €

Adopté à l'unanimité.

2024 - 07 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2023 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, décide d'affecter le Résultat de l'année 2023 au budget primitif de la commune pour l'année 2024 comme suit :

Section Fonctionnement :

Compte R 002 Excédent de la section de fonctionnement 431 428,42 €

Section Investissement :

Compte R 001 Excédent de la section d'investissement 282 202,82 €

Adopté à l'unanimité.

2024 - 08 TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 comme suit :

- THRS : 15,52 %
- TFB : 24,70 %
- TFPNB : 56,98 %
- CFE : 15,92 %

Adopté à l'unanimité.

2024 - 09 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARMILLOD André Adjoint désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'année 2023, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

		Prévu:	Réalisé:	report 2022
FONCTIONNEMENT :	Dépenses	2 134 928,86 €	838 303,33 €	
	Recettes	2 134 928,86 €	595 119,57 €	219 452,58 €
	Déficit		243 183,76 €	23 731,18 €

INVESTISSEMENT :	Dépenses	2 094 918,86 €	302 834,57 €	527 459,43 €
	Recettes	2 094 918,86 €	827 459,43 €	
	Excédent		524 624,86 €	
	Déficit			2 834,57 €

Déficit cumulé 26 565,75 €

RESTE A REALISER (dépenses) :	0 €			
RESULTAT GLOBAL		Déficit		26 565,75 €

Adopté à l'unanimité.

2024 - 10	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2023 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »
------------------	---

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, décide d'affecter le Résultat de l'année 2023 au budget primitif de Lotissement Communal pour l'année 2024 comme suit :

Section Investissement :

Compte D 001	Déficit de la section d'investissement	23 731,18 €
Compte D 002	Déficit de la section de fonctionnement	2 834,57 €

Adopté à l'unanimité.

2024 - 11	COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE
------------------	---

Le Conseil Municipal, après consultation et vérification, approuve le Compte de Gestion de la Commune pour l'année 2023 établi par M. MENRATH, Conseiller aux Décideurs Locaux, secteur Plaine du Rhin, et déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

2024 - 12	BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE
------------------	---------------------------------------

Le maire présente le projet de Budget primitif pour l'année 2024 à l'ensemble des élus et répond aux questions posées par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BUDGET primitif de l'année 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	772 040 €
	Recettes :	772 040 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	766 645 €
	Recettes :	766 645 €

Adopté à l'unanimité.

2024 - 13	COMPTE DE GESTION 2023 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »
------------------	--

Le Conseil Municipal, après consultation et vérification, approuve le Compte de Gestion du Lotissement Communal pour l'année 2023 établi par M. MENRATH, Conseiller aux Décideurs Locaux, secteur Plaine du Rhin, et déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Le maire présente le projet de Budget primitif du Lotissement Communal pour l'année 2024 à l'ensemble des élus et répond aux questions posées par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BUDGET primitif du Lotissement Communal de l'année 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	1 126 710 €
	Recettes :	1 126 710 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	1 120 670 €
	Recettes :	1 120 670 €

Adopté à l'unanimité.

Et conformément au nouveau décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 concernant les rythmes scolaires,

Le Conseil Municipal, après que le Maire ait lu le compte rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu mardi 12 mars concernant les rythmes scolaires, et après délibération, décide :

- Le maintien de la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour la période des 3 prochaines années scolaires,
- De maintenir les horaires actuels comme suit :
 - le matin de **8h15 à 11h45**,
 - l'après-midi de **13h45 à 16h15**.
- D'autoriser le maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier,
- De transmettre cette demande de renouvellement auprès :
 - du DASEN pour validation,
 - de la CCPR pour information.

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures des membres présents